

À Mesdames et Messieurs
Les Bourgmestres, Echevins et Conseillers,
Les Directeurs généraux, Directeurs financiers et
Receveurs régionaux

Objet : Elaboration des budgets 2023 et années suivantes.

Mesdames, Messieurs,

Votre commune a maintenant reçu les prévisions budgétaires 2023 pour les principales recettes communales que sont la dotation au fonds des communes, les additionnels communaux au précompte immobilier et les additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques.

Le SPW Intérieur et Action sociale vous a communiqué les prévisions pour le fonds des communes le 21 septembre dernier et les additionnels au précompte immobilier le 7 novembre 2022.

Le SPF Finances vous a transmis les prévisions en matière d'additionnels à l'impôt des personnes physiques en attirant votre attention sur le fait que **les communes recevront en 2023 14 mois de recettes et non pas 12 en raison d'un changement comptable.**

Dans le courant de l'année 2023, le SPF Finances va en effet modifier le délai de versement des additionnels.

Actuellement, ils sont versés aux communes le mois suivant l'encaissement de l'impôt (encaissement en principe 2 mois après l'enrôlement). Ils le seront dorénavant le mois suivant l'enrôlement. Le changement de méthode entraînera donc l'encaissement de 2 mois supplémentaires en 2023 (soit les enrôlements de novembre et décembre 2023).

En 2024, la prévision des additionnels à l'impôt des personnes physiques retrouvera un rythme ordinaire et sera donc revue à la baisse par rapport à la prévision 2023 dès lors qu'elle couvrira à nouveau 12 mois de recettes et non plus 14.

Je souhaite dès lors vous inciter à la plus grande prudence surtout à deux ans des élections communales de 2024 car la forte hausse des prévisions budgétaires pour 2023 est une situation exceptionnelle qui ne se reproduira pas en 2024.



Par ailleurs, la hausse de l'inflation devrait ralentir en 2024 (les prévisions du Bureau du Plan du 8 novembre 2022 montrent que l'inflation passerait au-dessous des 6% en 2024), ce qui impactera l'évolution du fonds des communes et des additionnels communaux.

D'avance, je vous remercie pour votre attention et votre collaboration.

**Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
et de la Ville,**



Christophe COLLIGNON